



Plainte *coups et blessures*

Par JeanPierre03

Bonjour,

J'ai reçu récemment une convocation suite à une plainte venant de mon ex compagne pour pseudo coups et blessures. Des coups et blessures qui n'ont jamais été portés, bien évidemment, mon casier judiciaire est vierge, je n'ai jamais eu de problème avec la justice apparemment, contrairement à cette personne qui a déjà reçu des multitudes de plaintes et également suivie par des éducateurs.

Je voulais savoir comment cela allait se dérouler, sachant que je dois me présenter le 22 pour tout ça, voir si je risque quelque chose de grave ou non ?

C'est la première fois, donc je panique un peu tout de même, même si je n'ai rien à me reprocher.

Par ESP

Bonjour

Pour "coups et blessures, votre ex doit produire des justificatifs, constats médicaux, I.T.T etc...

""contrairement à cette personne qui a déjà reçu des multitudes de plaintes et également suivie par des éducateurs.""

Un avocat vous serait peut-être utile.